



Webinaire introductif

Groupe d'échanges de pratiques Assemblées citoyennes permanentes

Le 25 avril 2025, en visio-conférence

I. Introduction du webinaire	2
1. Dans quel cadre ?.....	2
A. Mission et Objectifs :.....	2
B. Groupe d'Échange de Pratiques :.....	2
II. Qui était autour de la table ?	3
1. Intervenantes.....	3
2. Animation.....	3
3. Participant.es.....	3
III. De quoi parle-t-on ? Définitions croisées et éclairages	4
1. Eléments de contexte et définition proposée dans le groupe d'échanges de pratiques - Héloïse Legris.....	4
A. Définitions et Perspectives :.....	4
B. Proposition de cadre théorique du groupe d'échanges de pratiques :.....	5
2. Regard Européen - Docteur Nabila Abbas.....	5
A. Caractéristiques des Assemblées Citoyennes Permanentes :.....	5
B. Traits Distinctifs :.....	6
C. Cartographie des Assemblées Citoyennes en Europe :.....	6
D. Fonctions et Usages :.....	8
3. Cartographie collaborative - Héloïse Legris.....	9
A. Objectif de l'Outil :.....	9
B. Fonctionnement de l'Outil :.....	9
C. Appel à la Collaboration :.....	9
IV. Questions réponses	11
V. Poursuites	12
1. Calendrier prévisionnel :.....	12
2. Résultats du sondage concernant les thématiques à prioriser :.....	12

I. Introduction du webinaire

Lors du premier webinaire, qui s'est tenu le 25 avril, entre 13h00 et 14h00, un temps introductif a été prévu afin de présenter ou rappeler le cadre des échanges, les destinataires de ce groupe et le format des futurs échanges et productions.

1. Dans quel cadre ?

Pour accueillir les discussions autour des Assemblées citoyennes permanentes, l'ICPC propose de créer un **groupe d'échanges de pratiques (GEP)**.

Ce format permet de rassembler une communauté de praticien·nes impliqué·es ou intéressé·es par des problématiques similaires, dans le but de croiser leurs perspectives.

Ce type de groupe est généralement **informel et flexible**, ce qui favorise la circulation des savoirs et des retours d'expérience sur des sujets concrets.

Le format "groupe d'échanges de pratiques", a pour objectif de croiser les regards et de réunir des praticien.ne.s qui abordent le sujet depuis différents statuts et avec des niveaux de connaissance divers.

A. L'ICPC ?

L'Institut est une association qui regroupe près de 3000 praticiennes et praticiens de la concertation et de la participation citoyenne. Notre ADN est de partager des regards, des pratiques, et des retours d'expérience sur un certain nombre de dispositifs ou d'évolutions du contexte de la participation citoyenne. Nous sommes là pour nous nourrir d'échanges entre agents et agentes de collectivité ou de l'État, avec des consultants et consultantes, des chercheurs et chercheuses, et des membres d'associations. La force de notre réseau réside dans la diversité des personnes qui sont des praticiennes et praticiens de la participation citoyenne, mais dans des statuts différents. Nous avons tous envie de faire progresser le champ en nous nourrissant des dispositifs concrètement déployés.

II. Qui était autour de la table ?

1. Intervenantes



Héloïse Legris
Doctorante CIFRE -
Assemblée citoyenne
Ville de Paris



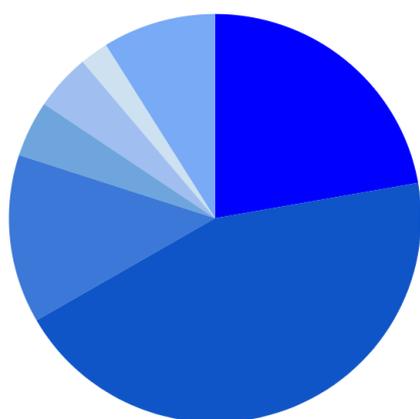
Dr. Nabila Abbas
Directrice de recherche
FIDE - Europe
Federation for Innovation in Democracy

2. Animation

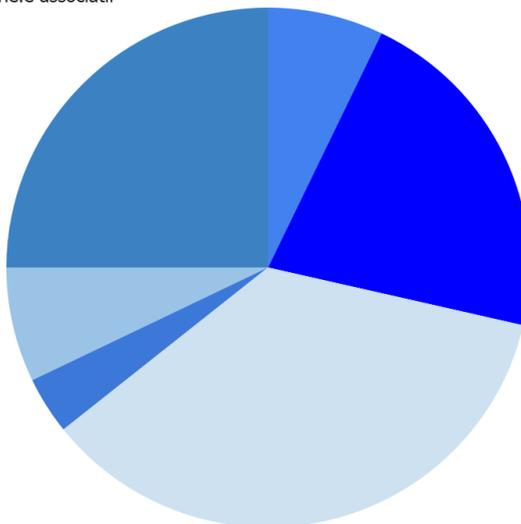
Ce webinaire introductif a été animé par Elian Belon, Martial Breton, David Prothais et Louise Jean-Albert.

3. Participant.es

Un présentation des présent.es a également été effectuée, voici quelques détails sur le profil des 45 inscrit.es :



- consultant.e
- agent.e
- citoyen.e
- chercheur.se
- élu.e
- étudiant stagiaire
- salarié.e associatif



- accompagné la structuration d'une assemblée citoyenne permanente
- animé une assemblée citoyenne permanente
- étudié les assemblées citoyennes permanentes dans le cadre de ma formation professionnelle ou d'un exercice professionnel pour lequel cela a
- je suis déjà intervenu.e dans une assemblée citoyenne
- reçu une commande politique concernant la structuration d'une assemblée citoyenne permanente
- structuré dans mon institution une assemblée citoyenne permanente

III. De quoi parle-t-on ? Définitions croisées et éclairages

1. Éléments de contexte et définition proposée dans le groupe d'échanges de pratiques - Héloïse Legris

Contexte de l'intervention : Héloïse Legris est chercheuse sur les sujets d'assemblées citoyennes permanentes, et leur reddition des comptes . Son terrain de recherche est la Ville de Paris, où elle est doctorante en CIFRE sur l'Assemblée citoyenne.

A. Éléments de cadrage scientifique et académique

Origine du Concept : Le concept d'assemblée citoyenne trouve ses racines dans une vague de dispositifs délibératifs recensés par l'OCDE dès 2020. Ces assemblées sont promues comme une forme de mini-public plus aboutie et approfondie, permettant de traiter des problématiques constitutionnelles, nationales ou internationales.

- Yves Sintomer (2022) : Distingue les assemblées citoyennes des jurys citoyens en regroupant les dispositifs produisant des recommandations sur des questions d'intérêt public sous l'appellation de jurys citoyens. Les assemblées citoyennes sont réservées aux processus délibératifs produisant des mesures de nature législative ou référendaire. Selon Sintomer, tout ce qui a une vision ou un objectif législatif ou référendaire derrière est considéré comme une assemblée citoyenne.
- Hélène Landemore et Jean-Michel Fourniau (2022) : Soulignent que ces assemblées se distinguent par leur grande taille, assurant une représentativité de la population, ainsi que par leur durée et leur mandat. Elles visent à articuler leurs propositions avec la volonté collective, souvent par le biais de référendums ou de votes de lois. Elles restent soumises à la décision de leurs commanditaires, mais cherchent à être une caisse de résonance de la population locale.
- Marthe Fatin-Rouge Stefanini et Chloë Geynet-Dussauze (2022) : Définissent une assemblée citoyenne comme une institution temporaire composée d'un échantillon représentatif de citoyens, visant à délibérer sur des thèmes précis et à formuler des recommandations. Ces assemblées n'ont pas de pratiques normatives ni de statut juridique, ce qui leur permet de prendre une pluralité de formes possibles.
- Bastien François (2022) : Note que la dynamique des assemblées citoyennes se développe principalement autour des municipalités, avec des institutionnalisations et des débouchés variés. Leur intérêt réside dans leur encastrement aux dispositifs de production et de pilotage de l'action publique.

B. Proposition de cadre théorique du groupe d'échanges de pratiques :

- Les assemblées sont portées par des autorités publiques, principalement des collectivités territorialeS
- Elles sont composées de citoyen·nes, tiré·es au sort (pour tout ou partie), qui disposent d'un mandat sur une période donnée (en général 1 ou 2 ans), et qui sont indemnisé·es (ou dont le travail bénéficie d'une forme de reconnaissance)
- Elles ont recours à des temps d'information (principalement sous formes d'auditions) et de délibération,
- Contrairement aux conventions et assemblées citoyennes à courte durée par nature ponctuelles et dédiées à un sujet, elles ont vocation à être renouvelées, et à traiter plusieurs sujets.
- Ces assemblées ont pour objet d'alimenter et/ou d'impacter les processus décisionnels et l'action publique.

2. Regard Européen - Docteur Nabila Abbas

Contexte de l'intervention : Nabila Abbas est directrice de recherche de l'organisation FIDE (Fédération pour l'innovation en démocratie - Europe). Chercheuse sur les Assemblées citoyennes également elle a travaillé en collaboration avec Graham Smith sur la définition et l'analyse des cas européens d'assemblées citoyennes permanentes.

A. Caractéristiques des Assemblées Citoyennes Permanentes :

- **Récurrence :** Une assemblée citoyenne permanente se tient à intervalles réguliers, souvent chaque année ou tous les dix mois, selon un cycle renouvelé de manière récurrente. Cela permet une continuité dans le processus délibératif.
- **Tirage au Sort :** Un groupe de citoyens est tiré au sort pour chaque nouvelle édition, assurant ainsi une rotation et une diversité des participants. Cela évite la permanence des mêmes individus et favorise une représentation variée.
- **Structure Administrative :** Une personne, souvent un(e) secrétaire, est affectée à plein temps ou à mi-temps pour gérer l'assemblée, assurant une continuité administrative. Cela garantit une gestion efficace et une mémoire institutionnelle.
- **Permanence du Processus :** Le processus et la structure sont permanents, même si les citoyens participants changent à chaque édition. Cela assure une stabilité et une pérennité du dispositif.

B. Traits Distinctifs :

- Échantillon Représentatif : Les assemblées sont composées d'un échantillon représentatif de citoyens, sélectionné par tirage au sort. Cela assure une diversité et une représentativité de la population.
- Délibération Facilitée : La délibération est facilitée par des techniques d'animation délibérative. Cela permet une participation active et une expression équilibrée des opinions.
- Contribution d'Experts : Des experts externes contribuent à ces processus pour fournir des informations, une expertise technique, et une analyse politique. Cela enrichit les discussions et les recommandations.
- Production de Recommandations : À la fin du processus, l'assemblée émet des recommandations par (quasi-)consensus. Cela assure une production collective et consensuelle des résultats.

Distinction entre Institutionnalisation et Permanence : L'institutionnalisation désigne :

1. Réglementation formelle : Par exemple, par le biais de lois ou de directives. Cela donne une base légale et une reconnaissance officielle.
2. Pérennisation : Des assemblées citoyennes tirées au sort et de leurs structures. Cela assure une continuité et une stabilité dans le temps.
3. Intégration dans le Système Politique : Attribution d'une fonction spécifique. Cela permet une reconnaissance et une intégration dans le processus décisionnel.

L'institutionnalisation de processus délibératif ne conduit pas automatiquement à un processus permanent. Par exemple, en Irlande, les assemblées citoyennes sont institutionnalisées mais ne sont pas permanentes ; elles doivent être mises en place de manière ad hoc à chaque fois. Cela montre que l'institutionnalisation peut exister sans permanence automatique.

C. Cartographie des Assemblées Citoyennes en Europe :

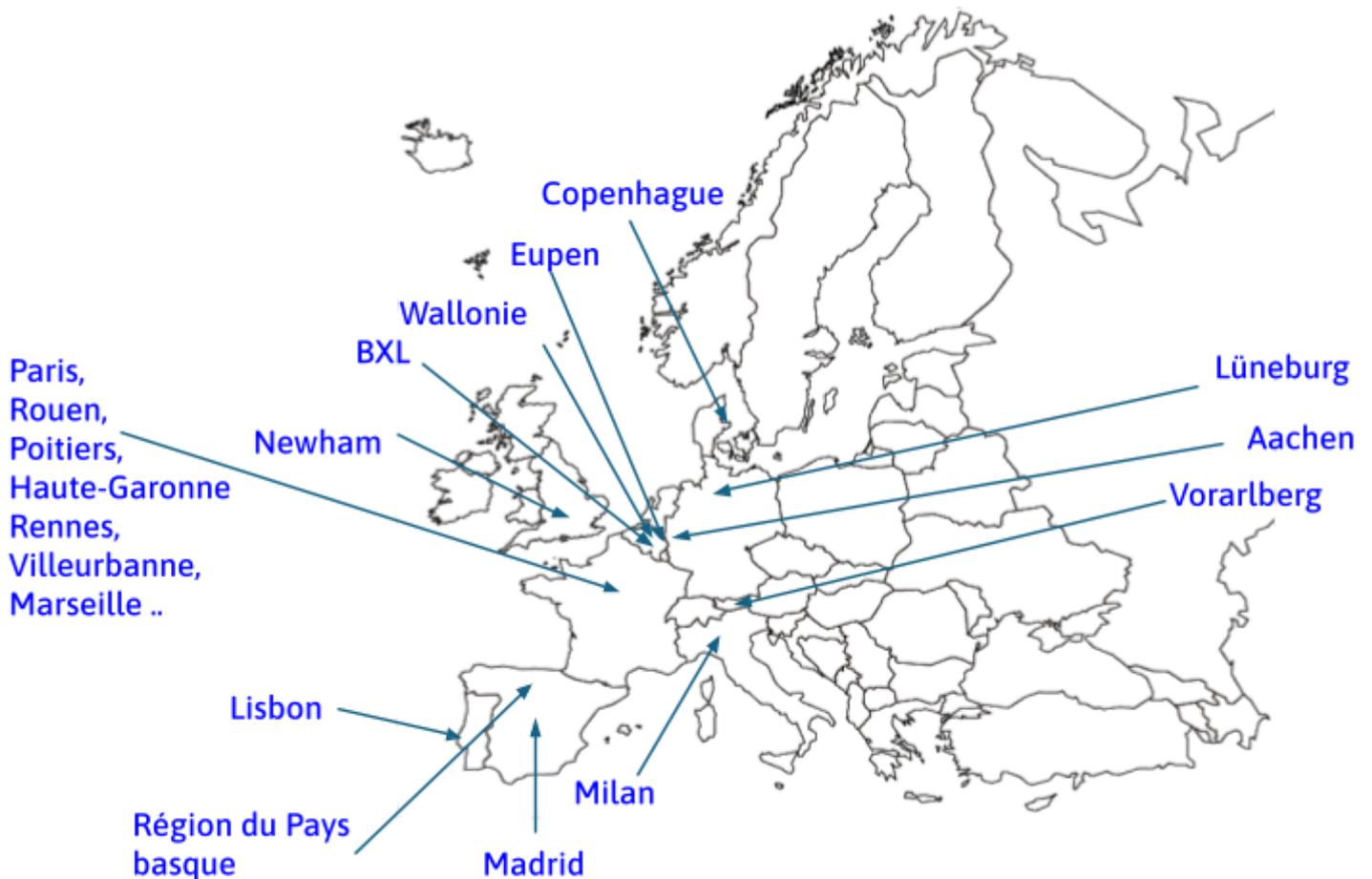
Depuis 2019, une nouvelle tendance vers des assemblées citoyennes permanentes a émergé :

- Vorarlberg, Autriche (2013-2025) : Institutionnalisé dans la constitution de l'État fédéral, activé par 1000 signatures. Cela montre une intégration légale et une activation citoyenne.
- Eupen, Belgique (2019) : Assemblée permanente avec six cycles depuis 2019. Cela montre une récurrence et une continuité.
- Paris, France (2021) : Assemblée citoyenne permanente. Cela montre une intégration dans une grande ville.
- Villeurbanne, France (2022) : Assemblée citoyenne permanente. Cela montre une expansion en France.
- Rouen, France (2022) : Assemblée citoyenne permanente. Cela montre une diversité des villes impliquées.

- Rennes, France (2023) : Assemblée citoyenne permanente. Cela montre une continuité et une expansion.
- Poitiers, France (2022/2023) : Assemblée citoyenne permanente. Cela montre une diversité des villes impliquées.
- Marseille, France (2023) : Assemblée citoyenne permanente. Cela montre une expansion en France.
- Newham, UK (2019-2021) : Assemblée citoyenne permanente. Cela montre une intégration au Royaume-Uni.
- Bruxelles, Belgique (2023) : Assemblée du climat et commissions délibératives

mixtes. Cela montre une intégration dans la capitale européenne.

- Milan, Italie (2023) : Assemblée permanente du climat. Cela montre une intégration en Italie.
- Copenhague, Danemark (2024 - 2026) : Assemblée citoyenne permanente. Cela montre une intégration dans les pays nordiques.
- Région du Pays Basque, Espagne (2026) : Assemblée permanente au niveau régional. Cela montre une intégration en Espagne.



Typologie :

- Niveau de Gouvernance : La majorité des assemblées sont au niveau municipal, certaines au niveau régional (Bruxelles, Eupen, Wallonie, Pays Basque). Cela montre une diversité des niveaux de gouvernance.
- Initiation : Principalement par une autorité publique, mais parfois par des citoyens (Vorarlberg, Bruxelles, Wallonie). Cela montre une diversité des initiateurs.
- Proposition des Sujets : Par l'exécutif (Paris), par des citoyens (Eupen, Aachen, Lüneburg), ou par l'administration ou les élu(e)s (Eupen, Aachen, Poitiers). Cela montre une diversité des sources de proposition.

D. Fonctions et Usages :

1. Développer des Recommandations : Sur une politique publique précise (Eupen, Paris, Bruxelles). Cela montre une fonction consultative et recommandative.
2. Contribuer à un Plan : Inclure la perspective citoyenne dans un plan déjà décidé (Copenhague). Cela montre une fonction d'intégration et de contribution.
3. Recommander des mesures d'implémentation : D'une politique publique déjà décidée (Milan). Cela montre une fonction de mise en œuvre et de recommandation.
4. Veille Citoyenne : Conseiller et évaluer la dimension participative d'autres dispositifs participatifs (Rennes). Cela montre une fonction de veille et de conseil.
5. Donner une Vision ou Directive : Perspective citoyenne à prendre en considération sans implémentation directe. Cela montre une fonction de vision et de directive.

3. Cartographie collaborative - Héloïse Legris

A. Objectif de l'Outil :

L'outil de cartographie a été développé par Héloïse Legris pour recenser les Assemblées Citoyennes Permanentes (ACP) sur le territoire français et au-delà, afin de comparer les méthodologies et de créer des liens entre elles. L'objectif est de créer une base de données facile à utiliser pour retrouver les informations entre les différentes assemblées existantes et susciter une émulation collective.

B. Fonctionnement de l'Outil :

Navigation et fiches : Chaque assemblée peut remplir une fiche qui caractérise sa propre méthodologie. Les fiches sont construites en incluant les critères fixés par l'ICPC, ainsi que d'autres critères plus larges. Elles peuvent se composer des éléments méthodologiques actuels, d'un contact, et des articles ou références numériques en lien avec le sujet.

Exemple de Paris : Une fiche type est illustrée par l'exemple de Paris.

Navigation par Mots-Clés : Sur le côté gauche, il est possible de naviguer dans la cartographie selon des mots-clés et les catégories recherchées. Cela permet de filtrer les assemblées selon des critères spécifiques, comme le tirage au sort ou les appels à volontariat.

Remplissage des fiches : Le travail de remplissage des fiches est en cours, en lien avec les personnes en charge des assemblées citoyennes. Cela inclut la recherche de contacts et le sourcing des informations. Les fiches sont vérifiées selon des critères spécifiques, notamment pour déterminer si une assemblée est permanente ou non, et si elle rentre dans la typologie définie.

Analyses et améliorations : L'outil servira à faire des analyses plus générales et plus fines, avec une granularité plus accentuée. L'objectif est d'améliorer la carte en itération, en tenant compte des retours des utilisateur.rices.

C. Appel à la Collaboration :

Remplissage des Fiches : Les utilisateur.rices sont invités à remplir une fiche pour une assemblée citoyenne, soit en tant que membre de l'assemblée, soit en tant que personne connaissant l'assemblée.

Contact et Collaboration : Les utilisateurs peuvent contacter Héloïse Legris pour obtenir de l'aide ou pour collaborer au remplissage des fiches. Le processus prend environ 5 minutes en direct sur l'outil numérique. Contact : heloise.legris.etu@univ-lille.fr

Accéder à la cartographie :

<https://assemblees-citoyennes.gogocarto.fr/map#/carte/@47.40,5.14,5z?cat=all>

Ajouter une fiche
méthodo



ASSEMBLÉES CITOYENNES PERMANENTES

LA CARTE **AJOUTER UNE ASSEMBLÉE CITOYENNE** HÉLOÏSE LGS ▾

🔍 CHERCHER

☰ Afficher sous forme de liste

CARTE D'IDENTITÉ DES ASSEMBLÉES

- Le cadre structurel 7 ✓
- Les modalités d'exécution 0
- A compléter 10+ ✓

ASSEMBLÉE CITOYENNE SPÉCIALISÉE

- Assemblée citoyenne spécialisée clim: 1 0
- Assemblée citoyenne de jeunesse 1 0
- Assemblée à l'international 1 0
- Autre 1 0

ASSEMBLÉE NON-PERMANENTE

Naviguer dans les
catégories

IV. Questions réponses

Quelles sont les obligations relatives au tirage au sort ?

Le tirage au sort est une obligation pour les conseils de développement ? Cela signifie que les membres de ces conseils doivent être sélectionnés de manière aléatoire pour assurer une représentation équitable et diversifiée.

Le public doit-il être constant ? Peut-il changer d'un temps à l'autre au sein de l'instance ?

Le public doit être constant sur la durée d'un mandat. Il y a un niveau d'engagement et une mobilisation qui peuvent fléchir, mais on est bien dans le cadre d'un grand mini public délibératif où on a le même public qui monte en compétence, vit une expérience collective, produit collectivement, délibère collectivement.

L'échelle de la participation est-elle importante ?

Cela demande des précisions de la part de la personne qui a posé la question. Est-ce que c'est la fameuse échelle d'Einstein, c'est-à-dire qu'on doit s'approcher de la co-décision ? Est-ce que c'est un dispositif qui est consultatif ? On est dans des processus qui cherchent à impacter le processus décisionnel et l'action publique. On a des assemblées qui produisent des documents, des rapports qui sont consultatifs, avec un exécutif qui décide bien souvent, et qui cherchent à tendre vers un impact le plus proche de la décision et de l'impact sur la politique publique.

Comment faire vivre cette assemblée permanente aux côtés des conseils de quartier qui, eux, sont une obligation ?

Les assemblées citoyennes permanentes sont des dispositifs qui s'ajoutent aux dispositifs existants, ils ne se substituent pas. Il faut travailler intelligemment avec ces espaces et créer des passerelles entre les groupes.

Dans quel contexte politique recommanderiez-vous de mettre en place un dispositif pareil ?

La première chose dont il faut s'assurer, c'est une volonté politique de réellement faire quelque chose avec ces assemblées permanentes, de prendre au sérieux leurs recommandations et l'institution en soi. Il faut un contexte où il y a une volonté de participation.

V. Poursuites

1. Calendrier prévisionnel :



2. Résultats du sondage concernant les thématiques à prioriser :

Niveau de priorité (1 max - 5 min)	1	2	3	4	5
Quelle place accorder aux expert·es et parties prenantes dans les travaux d'une assemblée citoyenne permanente ?	2 (8%)	8 (33%)	6 (25%)	4 (17%)	4 (17%)
Quelles modalités privilégier pour le tirage au sort ? Comment s'assurer de la mobilisation des membres, dans le temps ?	6 (25%)	6 (25%)	6 (25%)	2 (8%)	4 (17%)
Comment articuler les travaux d'une assemblée citoyenne permanente avec ceux des élu·es et agent·es ? D'autres espaces délibératifs ?	8 (33%)	4 (17%)	4 (17%)	5 (21%)	3 (13%)
Les assemblées citoyennes permanentes ont-elles besoin d'un cadre juridique ? Quelle institutionnalisation possible pour ces assemblées ?	6 (25%)	4 (17%)	5 (21%)	3 (13%)	6 (25%)
Comment rendre des comptes ? Retour d'expériences des comités de suivi et autres droits de suite.	7 (29%)	7 (29%)	4 (17%)	0 (0%)	6 (25%)

Autre proposition thématique : Budgétisation des assemblées citoyennes

Vous lisez ce compte-rendu et n'êtes pas dans la boucle mail pour ce groupe d'échanges de pratiques ? Envoyez un mail à Louise Jean-Albert - louise.jeanalbert@concerter.org